

**DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
COMMUNE DE VILLIERS SUR MORIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE DU 23 JUIN 2026

ARRETE N° 48/2026

**ARRETE MUNICIPAL PORTANT FERMETURE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE
LE 25 ET 26 JUIN 2026**

Le Maire de la Commune de Villiers sur Morin

VU le Code de l'Education, notamment son article L.212.4 qui dispose que « la commune a la charge des écoles publiques »,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 à L2212-2 ;

VU l'absence de climatisation dans l'ensemble de l'école élémentaire « Patrick THEMEREAU ».

Vu le bulletin météorologique plaçant le département en vigilance canicule extrême à partir du 23 juin 2026 à 06h00

CONSIDERANT qu'en sa qualité de propriétaire des locaux des écoles, le Maire est ainsi tenu de garantir que les bâtiments affectés au service public de l'éducation présentent les garanties propres à assurer la sécurité des personnes qu'elles accueillent (élèves, enseignants, agents communaux).

CONSIDERANT l'impossibilité d'accueillir les élèves dans de bonnes conditions, dans les classes d'élémentaire le jeudi 25 juin 2026 et le vendredi 26 juin 2026.

ARRETE :

Article 1^{er} : L'école élémentaire « Patrick THEMEREAU sera fermée à l'accueil des élèves le jeudi 25 juin 2026 et le vendredi 26 juin 2026.

Article 2 : La présente mesure pourra être prolongée ou levée en fonction de l'évolution météorologique et sanitaire.

Article 3 : Cette décision induit également que la commune ne facturera pas aux familles les services périscolaires à cette date.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- Les Directeurs des écoles,
- L'inspection académique de Seine et Marne,

Fait à Villiers sur Morin, le 23 juin 2026

Publié le 23 juin 2026

Notifié le 23 juin 2026

Acte rendu exécutoire (article 2 de la loi du 02 mars 1982 modifié)

**Mme le Maire,
Caroline AULIAC**

